

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-
JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue lundi, 7 décembre 2020, à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère

Jason Nadeau

François Paré

Valmond Lessard

Daniel Paré

Alain Faucher

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Mercier est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance.

2. RÉOLUTION D'ADOPTION DE SÉANCE À HUIT CLOS

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huit clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 9 décembre 2020;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population que la présente séance soit tenue à huit clos.

2020-12-3888

EN CONSÉQUENCE, *il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit tenue à huit clos.*

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Résolution d'adoption de séance à huit clos*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 4. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020*
- 5. Suivi des dossiers*
- 6. Lecture de la correspondance*
- 7. Salle et période de questions*
- 8. Étude et adoption des comptes*
- 9. Compte-rendu des comités*
- 10. Questions diverses*
- 11. Levée de la séance*

2020-12-3889

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»

2020-12-3890

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 2 novembre 2020 soit accepté.

5. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi.

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

➤ *Calendrier des séances*

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2020-12-3891

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le 1er lundi de chaque mois (exceptionnellement le 2e lundi de janvier, le 2e lundi d'août et le 1er mardi de septembre) et qui débiteront à 19h30 :

<i>11 janvier</i>	<i>1^{er} février</i>
<i>1^{er} mars</i>	<i>6 avril (mardi)</i>
<i>3 mai</i>	<i>7 juin</i>
<i>5 juillet</i>	<i>9 août</i>
<i>7 septembre (mardi)</i>	<i>5 octobre</i>
<i>1^{er} novembre</i>	<i>6 décembre</i>

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

➤ *Transport adapté*

QUE la corporation municipale de Sacré-Cœur-de-Jésus, participe au transport adapté pour l'année 2021.

QUE la contribution au service de transports adapté pour l'année 2021 au montant de 2,89 \$ par habitants, soit pour un nombre de 536 d'habitants pour une contribution totale de 1 549,04 \$.

QUE les prévisions budgétaires 2021 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué.

QUE Transports adapté de la Région de Thetford Inc. agisse comme organisme délégué tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

QUE la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

2020-12-3892

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers de la corporation municipale de Sacré-Cœur-de-Jésus, participe au Transport adapté de la région de Thetford Inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2021.

➤ **Offre de services FQM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2021 sont de 125 \$ à 175 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

2020-12-3893

IL est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

➤ **Municipalité alliée contre la violence conjugale**

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

2020-12-3894

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer Sacré-Cœur-de-Jésus, municipalité alliée contre la violence conjugale.

➤ **Abolition des frais de bibliothèque**

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté;

CONSIDÉRANT que les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international «Fine Free Library», né aux États-Unis;

2020-12-3895

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'abolition des frais de retard des bibliothèques.

➤ **Prévisions budgétaires 2021 de la Bouquinerie**

2020-12-3896

Il est proposé par la conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus accepte les prévisions budgétaires 2021 de La Bouquinerie. Il est bien entendu que le montant du budget spécial achat de volumes demeure à 1 000 \$ pour l'année 2021.

➤ **Dérogation mineure M. Gérard Lessard**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour le lotissement d'un terrain de 3 300 mètres carrés, selon les plans préparés par Pierre Hains, arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE le lot en question est le résultat d'une autorisation de la CPTAQ dans le dossier # 422146;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement # 92-02-166, la largeur minimale d'un terrain non-desservi doit être de 45,75 mètres mesurés sur la ligne avant du terrain;

ATTENDU QUE le lot projeté a une largeur minimale de 13,00 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure dans le but de rendre le lotissement conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation ne vise pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de santé publique;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que l'écart entre les dispositions normatives de la réglementation et la dérogation souhaitée par le demandeur peut être considéré comme mineure;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

2020-12-3897

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers, que suite à la recommandation du Comité d'urbanisme, la municipalité accorde la demande de dérogation concernant la largeur minimale du terrain de M. Lessard.

➤ **Appui à la ligne 9-8-8**

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Mégantic—L'Érable, Luc Berthold, a sollicité l'appui des municipalités :

2020-12-3898

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers, que la municipalité appuie la démarche du député Berthold auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

➤ **Appui projet de loi C-213**

CONSIDÉRANT QUE, le projet de loi C-213, «Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments» présentée en février 2020 est une nouvelle mesure législative fédérale avant-gardiste fondée sur les recommandations du Conseil consultatif présidé par le D^r Hoskins concernant la mise en œuvre d'une assurance médicaments et inspirée de la Loi canadienne sur la santé.

CONSIDÉRANT QUE, la Loi canadienne sur l'assurance médicaments précise les conditions et les critères que les régimes d'assurance médicaments provinciaux et territoriaux doivent respecter pour être admissibles à un financement fédéral, soit les principes fondamentaux que sont la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, et l'accessibilité.

CONSIDÉRANT QUE, selon le rapport final du Conseil consultatif présidé par le Dr Hoskins, un régime public et universel d'assurance médicaments, une fois pleinement mis en œuvre, permettra de réduire les dépenses annuelles liées aux médicaments sur ordonnance de 5 milliards de dollars.

CONSIDÉRANT QU'une demande est d'unir notre voix à celle d'autres municipalités d'un bout à l'autre du Canada pour appuyer officiellement le projet de loi C-213.

2020-12-3899

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Paré et résolu à l'unanimité des conseillers, que la municipalité appuie le projet de loi C-213.

➤ **Services incendie - Mandat arpenteur**

2020-12-3900

Il est proposé par Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à la firme Ecce-Terra pour un levé topographique du site de la future caserne incendie au coût de 1 850 \$ plus taxes. Le mandat inclus des recherches au registre foncier, levé sur le terrain, calculs et mise en plan, analyse et vérification par l'arpenteur-géomètre.

➤ **Dépôt encapsuleur**

ENTENDU QU'un dépôt de bidons de mousse de classe A était présent sur le territoire de la MRC et était administré par le service incendie de la Ville de Thetford Mines.

ENTENDU QUE suite à une présentation de la compagnie 1200 degrés, les services de sécurité incendie de la MRC ont manifestés leur intérêt d'aller vers un autre type de produit, l'encapsuleur F500.

ENTENDU QUE la MRC des Appalaches propose d'administrer le dépôt de bidons d'encapsuleur pour les services d'incendie de la MRC des Appalaches.

ENTENDU QUE le service incendie de la municipalité d'East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus désire qu'il soit conservé une certaine quantité de bidons d'encapsuleur facilement et rapidement accessible sur le territoire de la MRC.

ENTENDU QUE la municipalité d'East Broughton désire participer au dépôt d'encapsuleur pour son service de sécurité incendie.

ENTENDU QUE cette entente a une durée déterminée de trois ans à partir du 7 décembre 2020. Cette entente se renouvelle automatiquement pour une période de trois ans.

ENTENDU QU'un service souhaitant se retirer du dépôt doit faire part de son intention de départ minimalement trois mois d'avance avant le renouvellement de l'entente.

2020-12-3901

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le service de sécurité incendie d'East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus s'engage à acheter ses bidons d'encapsuleur qu'auprès du dépôt pendant de la durée de l'entente, sous réserve de disponibilité.

EN CONSÉQUENCE, le service incendie d'East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus s'engage à défrayer les frais pour chaque bidon acheté, selon le montant soumis par le distributeur, ainsi qu'une partie des frais de livraison.

➤ **Bilan incendie novembre 2020**

M. le maire donne lecture du bilan incendie du mois de novembre 2020.

➤ **Don Saint-Vincent de Paul**

2020-12-3902

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer pour un montant de 200,00 \$.

➤ **Pneus pour pick-up**

2020-12-3903

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de pneus pour le pick-up pour une dépense de ± 900\$.

7. SOUMISSION HUILE CHAUFFAGE ET DIÉSEL POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'achat et la livraison de carburant diesel et d'huile à chauffage;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été déposées, soit celle de Groupe Filgo-Sonic au prix moyen au litre soumis est de 0,0050, celle de Paquet et Fils Ltée, au prix moyen au litre soumis est de -0,0173 et celle de Harnois Énergies, au prix moyen au litre soumis est de 0,000 ;

2020-12-3904

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Paquet et Fils Ltée. pour l'achat et la livraison de carburant diesel et d'huile à chauffage pour l'année 2021.

8. SALLE ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise.

9. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de novembre 2020.

Salaire du mois de novembre 2020		16 639,89 \$
Comptes payés	C2000141 à C2000155	6 273,02 \$
	P2000277 à P2000302	24 119,15 \$
	L2000085 à L2000095	40 813,08 \$

2020-12-3905

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

- **Réunion du conseil d'administration du Parc éolien tenue le 2 décembre**

M. le maire donne un compte rendu.

- **Acquisition d'un terrain auprès de la Régie intermunicipale du Parc industriel Beauce-Amiante**

Attendu que la Régie intermunicipale du Parc industriel Beauce-Amiante désire se départir du lot 4 545 823, d'une superficie de 15 500m² situé à Sacré-Cœur-de-Jésus;

Attendu que la municipalité désire acquérir ce terrain qui est contiguë au lot 4 545 822 dont la municipalité est propriétaire;

Attendu que cette vente est faite au prix symbolique de 1,00\$;

2020-12-3906

En conséquence, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus acquiert ce terrain d'une superficie de 15 500 m² auprès de la Régie intermunicipale du Parc industriel Beauce-Amiante au prix symbolique de 1,00\$ et de déboursier les frais d'arpenteur et de notaire.

Il est aussi résolu, d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cet achat.

11. QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet à cet item.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-3907

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

— SIGNÉ —

*Guy Roy
Maire*

— SIGNÉ —

*Sylvie Mercier
Dir. générale/secrétaire-trésorière*

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus ne dispose pas des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes 2020-12-3892, 3893, 3896, 3900, 3901, 3902, 3903, 3904, 3905 et 3906.